



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

Le conseil de la Ville de Rigaud siégera en séance ordinaire ce 12 janvier 2021 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020, renouvelé par décret, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, notamment le décret 1-2021, l'arrêté ministériel 2020-074 en lien avec les séances publiques dans les zones rouges (palier 4 - alerte maximale) et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et l'arrêté 2020-049 sur la transmission de questions écrites préalable à la séance et la publicisation de la séance.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère  
M. Archie Martin, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
M. Jacques Poulin, directeur général par intérim  
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

#### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

#### 2021-01-001

##### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### Période de questions des citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

#### 2021-01-002

##### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et des procès-verbaux des séances extraordinaire (budget) du 10 décembre 2020 et extraordinaire du 10 décembre 2020

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que les procès-verbaux suivants soient approuvés :

- séance ordinaire du 8 décembre 2020 ;
- séance extraordinaire (budget) du 10 décembre 2020 ;
- séance extraordinaire du 10 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### **2021-01-003**

#### **Nomination des membres au Comité consultatif d'urbanisme pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil approuve la nomination de mesdames Diane Héroux et Stéphanie Van Wierds et de messieurs Jean-Claude Charrette, Jean-François Larin, Jean-Pierre Lapointe pour siéger comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-004**

#### **Adoption du règlement numéro 374-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021**

CONSIDÉRANT la présentation du projet du règlement en titre à la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 374-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 374-2020 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-005**

#### **Comptes à payer et approbation des chèques du mois de décembre 2020**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 11 janvier 2021, totalisant 288 552,49 \$ pour le fonds d'administration et 45 518,30 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2020 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-006**

#### **Subvention pour l'année 2021 à l'Atelier la Boîte à surprises inc.**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser l'octroi de la subvention annuelle pour l'année 2021, d'une somme de 4 635 \$, à l'Atelier la Boîte à surprises inc. afin d'aider l'organisme à dispenser ses services à moindre coût pour les résidents de Rigaud. Le tout payable par le budget d'opération (02-701-96-991).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

2021-01-007

Subvention à la Maison des jeunes de Rigaud l'Alternative pour l'année 2021

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'autoriser l'octroi d'une subvention de 36 000 \$ à la Maison des jeunes de Rigaud l'Alternative pour l'année 2021, payable en quatre (4) versements égaux, aux échéances suivantes :

- 1. Janvier 2021
2. Avril 2021
3. Juillet 2021
4. Octobre 2021

Les chèques seront remis à la suite du dépôt, à la direction des Services récréatifs et communautaires, d'un rapport trimestriel des activités.

Le tout payable par le budget d'opération, poste budgétaire : 02-701-95-991.

Table with 2 columns: Name, Pour, Contre. Rows include Marie-Claude Frigault, Archie Martin, Edith De Haerne, André Boucher, Danny Lalonde, and Mario Gauthier.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2021-01-008

Paiement des subventions aux individus pour l'année 2020 - 2e phase

CONSIDÉRANT QUE les Services récréatifs et communautaires ont obtenu confirmation de la tenue d'activités pour lesquelles des demandes de subvention aux individus ont été déposées après la séance du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu de verser les subventions restantes une fois qu'une confirmation des organisateurs que les activités ont bel et bien été tenues malgré la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser le paiement des subventions aux individus restantes pour l'année 2020, selon la liste présentée par la direction des Services récréatifs et communautaires, conformément à la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-01-009

Gestion du personnel - embauche de M. Sylvain Chevrier au poste de directeur général à compter du 11 janvier 2021

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'entériner l'embauche M. Sylvain Chevrier au poste de directeur général à compter du 11 janvier 2021 selon les conditions prévues au contrat de travail conclu entre M. Chevrier et la Ville de Rigaud le 23 décembre 2020 et le manuel des politiques et modalités du personnel de direction de la Ville de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### **2021-01-010**

#### **Autorisation de signature générale relative aux dossiers des ressources humaines et abrogation de la résolution 2020-11-278**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser le maire, M. Hans Gruenwald Jr., ou son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Sylvain Chevrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, tous les documents relatifs aux dossiers des ressources humaines (ententes de travail, conventions collectives, etc.).

La résolution 2020-11-278 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-011**

#### **Nomination d'un trésorier adjoint et abrogation des résolutions 2020-12-050 et 2020-11-279**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de nommer M. Sylvain Chevrier, directeur général, au poste de trésorier adjoint.

Les résolutions 2020-02-050 et 2020-11-279.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-012**

#### **Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile et du coordonnateur adjoint municipal de la sécurité civile et abrogation de la résolution 2017-04-110**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de nommer

1. M. Sylvain Chevrier, directeur général au poste de coordonnateur municipal de la sécurité civile, et
2. M. Éric Martel, directeur adjoint par intérim du Service de sécurité incendie au poste de coordonnateur adjoint municipal de la sécurité civile.

La résolution 2017-04-110 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-013**

#### **Nomination d'un greffier adjoint et abrogation de la résolution 2020-11-282**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de nommer M. Sylvain Chevrier, directeur général, au poste de greffier adjoint.

La résolution 2020-11-282 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### **2021-01-014**

#### **Autorisation de signature des chèques et effets et abrogation de la résolution 2020-11-280**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise les personnes suivantes à signer les chèques et effets, pour et au nom de la Ville de Rigaud :

- M. Hans Gruenwald Jr., maire ou, en son absence ou incapacité, le maire suppléant, et ce, selon l'ordre établi par la résolution nommant les maires suppléants;

Et

- Mme Johanne Plante, directrice des finances et trésorière ou, en son absence ou incapacité, M. Sylvain Chevrier, directeur général et trésorier adjoint

2. Abroge la résolution numéro 2020-11-280.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-015**

#### **Autorisation de signature au compte bancaire chez Desjardins pour les transactions liées aux activités du tourisme des Services récréatifs et communautaires ainsi que l'abrogation de la résolution 2020-11-281**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. autorise les personnes suivantes à signer les chèques et effets, pour et au nom de la Ville de Rigaud, au compte bancaire chez Desjardins pour les transactions liées aux activités du tourisme des Services récréatifs et communautaires :

- M. Hans Gruenwald Jr., maire ou, en son absence ou incapacité, le maire suppléant, et ce, selon l'ordre établi par la résolution nommant les maires suppléants ;

Et

- Mme Johanne Plante, directrice du Service des finances et trésorière ou, en son absence ou incapacité, M. Sylvain Chevrier, directeur général et trésorier adjoint.

2. Abroge la résolution numéro 2020-11-281.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-016**

#### **Nomination d'un responsable substitut de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels et abrogation de la résolution 2020-11-283**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de nommer M. Sylvain Chevrier, directeur général à la fonction de responsable substitut de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

La résolution 2020-11-283 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### 2021-01-017

#### Désignation de M. Sylvain Chevrier, directeur général, à titre de répondant en matière d'accommodement et abrogation de la résolution 2020-11-284

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de désigner M. Sylvain Chevrier, directeur général, à titre de répondant de la Ville de Rigaud en matière d'accommodement.

La résolution 2020-11-284 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### 2021-01-018

#### Gestion du personnel – mouvements de personnel – janvier 2021

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner les embauches et les fins d'emploi du personnel suivant :

#### Embauches (LCV, article 73.2.)

Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
<b>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</b>				
Marc-Antoine Provost-Dourekas	Pompier	4 janvier 2021	Entente de travail des pompiers à temps partiel sur appel	Temps partiel Sur appel

<b>SERVICES TECHNIQUES ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
Benoit Garand	Journalier saisonnier affecté aux patinoires	30 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Louis Ouellette	Journalier saisonnier affecté aux patinoires	30 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Claude Baril	Journalier saisonnier (premier remplacement)	8 décembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Claude Baril	Journalier saisonnier (second remplacement)	5 janvier 2021	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### Fin d'emplois

Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
<b>SERVICES TECHNIQUES ET DES INFRASTRUCTURES</b>				
Benoit Garand	Journalier saisonnier estival	17 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Louis Ouellette	Journalier saisonnier estival	17 novembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Claude Baril	Journalier saisonnier (fin du premier remplacement)	18 décembre 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### 2021-01-019

#### Gestion du personnel - création du poste de technicien à la documentation, aux archives et au greffe

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu de créer le poste de technicien à la documentation, aux archives et au greffe. Ce poste sera régi par convention collective des employés cols blancs.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

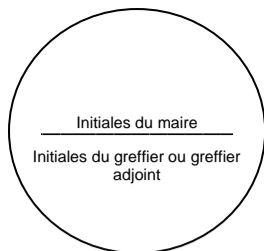
#### 2021-01-020

#### Autorisation de signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2021

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil

1. approuve le renouvellement de l'entente relative au transport régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022 ;
2. autorise la signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour et au nom de la Ville de Rigaud, par le maire, M. Hans Gruenwald Jr., ou son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou son absence, le greffier adjoint.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### **2021-01-021**

#### **Autorisation de signature de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2021**

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil

1. approuve le renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022 ;
2. autorise la signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour et au nom de la Ville de Rigaud, par le maire, M. Hans Gruenwald Jr., ou son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou son absence, le greffier adjoint.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-022**

#### **Rejet de la soumission reçue pour l'appel d'offres 2020-STIR-07 pour le traçage de lignes de rues pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour le traçage de lignes de rues pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, une estimation des coûts du contrat annuel a été produite par la direction des Services techniques et des infrastructures le 17 novembre 2020, et ce, pour un montant annuel de 40 000 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE le prix annuel de la soumission est beaucoup plus élevé que l'estimation des coûts produite par la direction des Services techniques et des infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de rejeter l'unique soumission reçue relativement à l'appel d'offres 2020-STIR-07 pour le traçage de lignes de rues pour l'année 2021 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2022 puisque l'écart entre le prix soumis par ce soumissionnaire et l'estimation des coûts prévue pour ces travaux est beaucoup trop important.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote





## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

#### 2021-01-023

#### **Dossier d'augmentation de la capacité et de mise aux normes de la station d'épuration - appel d'offres 2018-STP-09 - autorisation de dépenses supplémentaires au contrat accordé à FNX-INNOV inc. (Axor Experts-conseils) pour l'ajout d'une étape de nitrification**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser les dépenses supplémentaires dans le dossier d'augmentation de la capacité et de mise aux normes de la station d'épuration pour l'ajout d'une étape de nitrification et d'en autoriser les travaux par la firme FNX-INNOV inc. (Axor Experts-conseils), pour un montant de 33 940 \$, plus toutes taxes applicables. Le tout payable par le poste budgétaire 23-400-00-998.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### 2021-01-024

#### **Autorisation d'appel d'offres public pour des travaux de revêtement bitumineux pour l'année 2021**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de revêtement bitumineux pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### 2021-01-025

#### **Dérogation mineure – 90, rue Saint-Viateur – permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six (6) logements – lot 3 608 313 – zone H-143**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 90, rue Saint-Viateur, lot 3 608 313.

La greffière fait lecture de l'unique commentaire reçu dans les délais prescrits à la suite de la parution de l'avis public.

Le projet de résolution suivant a été présenté aux membres du conseil.

*CONSIDÉRANT l'importance des dérogations demandées vis-à-vis les normes ;*

*CONSIDÉRANT les objectifs et les orientations du plan d'urbanisme ;*

*CONSIDÉRANT les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1. à 145.5. ;*

*En conséquence, il est proposé par \_\_\_ et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal **refuse** la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six (6) logements pour le 90 de la rue Saint-Viateur, lot 3 608 313 – zone H-143.*



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

Le résultat, à la suite du vote des membres du conseil **pour le refus** de la demande de dérogation mineure, est minoritaire :

	<i><b>Pour</b></i>	<i><b>Contre</b></i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>	X	
<i>Archie Martin</i>	X	
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>		X
<i>Danny Lalonde</i>		X
<i>Mario Gauthier</i>		X
<i>Hans Gruenwald Jr.</i>		X

CONSIDÉRANT le résultat du vote,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six (6) logements pour le 90 de la rue Saint-Viateur, lot 3 608 313 – zone H-143, et ce, malgré la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme de refuser ladite demande.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

#### **2021-01-026**

**PIIA – 438, chemin de la Grande-Ligne – remplacement de fenêtres – lot 3 608 973 – lanières patrimoniales – zone A-19**

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est retenu à l'inventaire patrimonial de la Chaire de recherche de l'UQÀM comme étant à potentiel patrimonial ;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant les lanières patrimoniales du règlement relatif aux PIIA ;

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil refuse la demande de PIIA relative aux travaux de remplacement de fenêtres au 438 du chemin de la Grande-Ligne – lot 3 608 973 – lanières patrimoniales – zone A-19, le tout tel que le projet présenté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### **2021-01-027**

**Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) – rue Agnès – construction d'une habitation multifamiliale de neuf (9) logements – lot 5 111 798 – zone H-133 – secteur centre-ville**

CONSIDÉRANT les plus récents développements de projets de PPCMOI accroissant le nombre de logements sur la rue Agnès ;

CONSIDÉRANT les orientations et stratégies du plan d'urbanisme et du programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les critères du règlement sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville ;



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 janvier 2021, à 19 h

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal refuse la demande au Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'une habitation multifamiliale de neuf (9) logements sur la rue Agnès – lot 5 111 798 - zone H-133 – secteur centre-ville. Le tout, selon le projet présenté.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<i>Marie-Claude Frigault</i>	X	
<i>Archie Martin</i>	X	
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>		X
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

#### Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

#### Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.

#### 2021-01-028

##### Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Camille Primeau, LL. B, LL., M.  
Greffière